

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à Mme DUHAYON Monique,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M. PRUVOST Philippe,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. MOUQUET Denis,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,
M. FICHEUX Bruno, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. HENNEON François-Xavier, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. SÉRÉ Soarey, procuration à M. DUYCK Joël,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absente :

Mme LORPHELIN Martine.

Secrétaire de séance : M. PRUVOST Philippe.

2022D106 - Culture - Appels à projets - 1er trimestre 2022.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération n° 2021D174 du Conseil communautaire du 28 septembre 2021 relative à l'adoption du règlement d'appel à projets culture,

Considérant que dans le cadre de la politique Culture, des appels à projets peuvent être financés,
Considérant que 2 appels à projet ont été déposés, dont :

- Un projet de l'Association « Les amis du Caou » de Merville : « Les 20 ans des amis du Caou », déjà délibéré le 5 mars 2020 à hauteur de 3200€, mais reporté au 15 mai 2022 du fait de la situation sanitaire due à l'épidémie COVID en 2020, évènement incluant plusieurs harmonies et géants du territoire,
- Un projet de l'association Sensitropes d'Estaires – projet TEMPETE du 21 mai au 18 juin 2022. Le projet prévoit la découverte de ce nouveau lieu artistique estairois par le biais de 4 temps de randonnée à thème organisés les samedis de mai et qui se termineront tout en convivialité et performances à la VILLA M. En semaine, il est proposé de recevoir les classes, des groupes des 8 communes CCFL pour des expositions guidées et des ateliers.

Il est donc proposé les projets suivants pour le 1^{er} trimestre 2022 :

- Un projet « Les 20 ans des amis du Caou », présenté par l'Association « Les Amis du Caou » de Merville.
 - Montant maximal de la subvention : 3 200 €

Conditions d'attribution :

- ✓ La subvention sera attribuée si les partenariats et les publics indiqués dans le projet sont effectifs, si tous les engagements sont respectés.

- Un projet VILLA M – TEMPÊTE, présenté par l'Association Sensitropes d'Estaires,
 - Montant maximal de la subvention : 4 000€
 - Participation de la CCFL aux frais de déplacement des scolaires : 1 000€

Conditions d'attribution :

- ✓ La subvention sera attribuée si les partenariats et les publics indiqués dans le projet sont effectifs, si tous les engagements notés dans le projet sont respectés.
- ✓ Les 12 matinées réservées (ateliers et visites) pour les écoles et les structures du territoire CCFL devront être pourvues
- ✓ Les 4 Samedis festifs programmés en mai seront organisés avec les associations locales citées dans le projet remis et certaines harmonies.
- ✓ La subvention est également conditionnée au fait que la commune d'Estaires soutienne ce projet.

Une convention sera rédigée en ce sens.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil de :

- DECIDER de subventionner les appels à projet repris ci-dessus à hauteur du montant maximal proposé lors du conseil communautaire et honorable sur présentation de justificatifs et de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

